UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la trois cent trente-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 16 mars 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

CONFIRMÉ LE 18 MAI 2017

Procès-verbal de la trois cent trente-neuvième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 16 mars 2017 à 9 h, au pavillon Alexandre-Taché, 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

MEMBRES :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
ADEN, Wasarma Abdourahman Étudiant		X*
AVON, Emmanuelle Professeure – Département des sciences administratives	X (arrive à 9 h 06)	
BAAZIZ, Nadia Professeure – Département informatique et ingénierie	X	
B. DE GROSBOIS, Sylvie Vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche	X	
CARON-ST-PIERRE, Dany Étudiant	X	
DEMERS, Stéphanie Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	
FOTSING, Salomon Chargé de cours- Département des sciences infirmières		X*
GUAY, Christiane Directrice du Département de travail social	X	
HARRISSON, Denis Recteur		X*
LA FRANCE-MOREAU, Valérie Étudiante	X	
LANDRY, Marc Doyen des études		X*
LANGEVIN, Daniel Chargé de cours – Département de relations industrielles	X	
LEVY, Charmain Doyenne de la recherche	X (arrive à 9 h 06)	
OLINGA MEBADA, Joël Eric Étudiant	X	
ROBITAILLE, Émilie Étudiante	X (visioconférence)	
ROBITAILLE, Martin Professeur – Département des sciences sociales	X	
TAWBE, Bilal Étudiant		X
TURCOTTE, Sandrine Professeure – Département des sciences de l'éducation	X	

OBSERVATEURS :	**PRÉSENT**	**ABSENT**
DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources	X	
JOBIN, Isabelle Adjointe à la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche		X*
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL :		
ROY, André J.	X	
ATTACHÉE D'ASSEMBLÉE :		
AUGER, Mireille Attachée d'administration	X	

*Absence motivée

En vertu de l'article 108 du *Règlement général*, la vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche, madame Sylvie B. de Grosbois, préside la séance en l'absence du président de la commission des études et recteur, monsieur Denis Harrisson. Elle constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 03.

Elle souligne qu'en l'absence du doyen des études, monsieur Marc Landry, elle fera la présentation des points 2 à 19 figurants à l'ordre du jour de la présente séance.

1.- <u>Adoption de l'ordre du jour</u>

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

2. Procès-verbal :
   - 2.1. Trois cent trente-huitième (26 janvier 2017) réunion
     - 2.1.1. Adoption
     - 2.1.2. Affaires en découlant

3. Émission de diplômes

4. Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM)

5. Émission de diplôme par l'Université du Québec à Rimouski – (UQAR)

6. Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

7. Projet de modification de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien dans le programme de baccalauréat en administration, cheminement coopératif (7128)

8. Adoption du descriptif du cours CTB5000 *Stage coopératif en comptabilité professionnelle*

9. Projet de modifications aux descriptifs des cours *FIN1003*, *FIN1173* et *MNG1563*

10. Projet de modifications aux descriptifs des cours *DRT1163*, *DRT1183* et *DRT1173*

11. Projet d'adoption de la modification à la fiche descriptive du cours *PSY9363 Méthodes et activités de recherche en psychologie* du type de cours « Régulier » au type de cours « Recherche »

12. Modification au programme de certificat en travail social (4155)

13. Projet de modification au programme de baccalauréat en travail social (7798)

14. Modification au projet de programme de baccalauréat en écologie et environnement

15. Projet de modification au programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration développement international (7631)

16. Projet de modification aux programmes de premier cycle en sociologie (6143, 8917, 4917)

17. Projet de modification des objectifs des programmes de premier cycle en sociologie (4917, 6140, 8917 et 7646)

18. Habilitation d'un professeur de l'UQO à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec

19. Projet de modification de l'article 6.7 b) du *Régime des études de premier cycle*

20. Reconnaissance du Centre sur l'adaptation aux changements globaux des forêts en milieux tempérés urbains, ruraux et forestiers (Centre ACG)

21. Période d'information et questions

22. Prochaine réunion (le 11 mai 2017)

23. Clôture de la séance

2.- Procès-verbal

2.1 Trois cent trente-huitième (26 janvier 2017) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la trois cent trente-huitième (26 janvier 2017) réunion, et ce, sans modification.

Mesdames Emmanuelle Avon et Charmain Levy se joignent à la séance (9 h 06).

2.1.2 Affaires en découlant

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la trois cent trente-huitième réunion, les suites régulières ont été données, et plus particulièrement en ce qui concerne :

> **Point 13** (p. CE-10) : elle souligne le franc succès de la *Journée santé* organisée par l'Université du Québec. Un document synthèse de cette journée servira de base à la mise en place d'actions concrètes qui permettront aux constituantes du réseau UQ de se positionner collectivement pour un développement innovant de la recherche en santé et un meilleur accès au financement. Elle transmettra le document synthèse aux membres de la commission dès sa réception.

3.- Émission de diplômes

Conformément à l'article 115 du *Règlement général 2* concernant les études de premier cycle et l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit prononcer la certification requise pour l'émission des diplômes aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2628 concernant l'émission de diplômes; laquelle est jointe en appendice.

4.- Émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal – (UQAM)

Conformément aux protocoles d'entente entre l'Université du Québec à Montréal et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Montréal d'octroyer le diplôme aux étudiants qui ont satisfait aux exigences de leur programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2629 concernant l'émission de diplômes par l'Université du Québec à Montréal (UQAM); laquelle est jointe en appendice.

5.- <u>Émission de diplôme par l'Université du Québec à Rimouski – (UQAR)</u>

Conformément au protocole d'entente entre l'Université du Québec à Rimouski et l'Université du Québec en Outaouais et à l'article 157 du *Règlement général 3* concernant les études de cycles supérieurs et la recherche de l'Université du Québec, la commission des études doit recommander à l'Université du Québec à Rimouski d'octroyer le diplôme à l'étudiante qui a satisfait aux exigences de son programme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2630 concernant l'émission de diplôme par l'Université du Québec à Rimouski (UQAR); laquelle est jointe en appendice.

6.- <u>Émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle</u>

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études doit recommander au conseil d'administration d'émettre une attestation d'études aux étudiant(e)s qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2631 concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.- <u>Projet de modification de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien dans le programme de baccalauréat en administration, cheminement coopératif (7128)</u>

Le projet de modification de la moyenne cumulative minimale pour l'admission et le maintien dans le programme de baccalauréat en administration, cheminement coopératif (7128) consiste à hausser la moyenne de 2,5/4,3 à 2,8/4,3. La moyenne cumulative actuelle de 2,5 a des impacts négatifs sur les opportunités de placement en stage, sur le rendement comme stagiaire et sur le maintien de l'étudiant au programme coopératif.

Le haussement à de la moyenne à 2,8/4,3 est acceptée, et ce, même si des membres se demandent si la hausse est suffisante pour assurer la compétitivité du programme. Il est convenu qu'une hausse subséquente de la moyenne est possible après application et évaluation des effets du haussement à 2,8.

Après délibérations, le vote étant demandé, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à la majorité (Pour : 12 – Contre : 1) d'adopter la résolution 339-CE-2632 concernant le projet de modification aux conditions d'admission et de maintien au baccalauréat en administration, cheminement coopératif (7128); laquelle est jointe en appendice.

8.- <u>Adoption du descriptif du cours *CTB5000 Stage coopératif en comptabilité professionnelle*</u>

Le projet consiste à approuver le descriptif du cours *CTB5000 Stage coopératif en comptabilité professionnelle* soumis par le Département des sciences comptables. Cela fait suite à l'approbation, par la commission des études, de la création du cheminement coopératif au diplôme d'études supérieures spécialisées en comptabilité professionnelle (1808), le 15 septembre 2016.

En raison de nombreuses préoccupations soulevées en séance relativement au manque de ressources professionnelles dédiées au stage (agents et agentes de stage), les membres conviennent unanimement de retirer ce point. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche présentera un nouveau projet qui devra assurer le placement des étudiants en stage.

Les promoteurs du projet devront aussi apporter des modifications au descriptif du cours, notamment au contenu (remplacer les verbes par des substantifs) et aux objectifs.

Une validation du sigle identifié au premier attendu de la résolution est demandée (1808 ou 1818?).

9.- <u>Projet de modifications aux descriptifs des cours *FIN1003*, *FIN1173* et *MNG1563*</u>

Le projet de modifications aux descriptifs des cours *FIN1003 Économétrie financière, FIN1173 Application des tableurs en finance* et *MNG1563 Introduction au développement des compétences en gestion* proposé par le Département des sciences administratives consiste à :

- FIN1003 *Économétrie financière* : révision des objectifs et du contenu pour refléter le cycle du cours;
- FIN1173 *Application des tableurs en finance* : modification des préalables;
- MNG1563 *Introduction au développement des compétences en gestion* : modification du titre, des objectifs et du contenu.

L'on convient en séance de demander aux promoteurs du projet de remplacer, dans les objectifs du cours FIN1173, le mot « familiariser » par le mot « initier » et de remplacer le libellé par : « Initier l'étudiant à l'utilisation des tableurs comme outils de support à la gestion et à la conception d'applications spécialisées au moyen d'un tableau ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2633 concernant le projet de modifications aux descriptifs des cours *FIN1003*, *FIN1173* et *MNG1563*; laquelle est jointe en appendice.

10.- <u>Projet de modifications aux descriptifs des cours *DRT1163*, *DRT1183* et *DRT1173*</u>

Le Département des sciences administratives propose des modifications aux descriptifs des cours *DRT1163 Droits des rapports individuels du travail, DRT1183 Droits des rapports collectifs du travail* et *DRT1173 Droits appliqués en santé et sécurité au travail,* et ce, tel que demandé par le Module des relations industrielles.

La modification des programmes de premier cycle en relations industrielles et en ressources humaines a été approuvée par la commission des études du 6 octobre 2016. L'adoption de la résolution 339-CE-2634 met fin à la révision des cours en droit du travail.

L'on convient en séance de demander aux promoteurs du dossier d'effectuer les modifications suivantes :

- DRTxxxx (ancien DRT1163) : dans les objectifs du cours, remplacer le libellé par : « Initier l'étudiant aux aspects juridiques qui encadrent le lien d'emploi »;
- DRT1183 : dans les objectifs du cours, remplacer le libellé par : « Initier l'étudiant(e) aux principales législations qui encadrent les rapports collectifs du travail »;
- DRT1173 : dans les objectifs du cours, remplacer le libellé par : « Comprendre le régime juridique (…).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2634 concernant le projet de modifications aux descriptifs des cours *DRT1163*, *DRT1183* et *DRT1173*; laquelle est jointe en appendice.

11.- <u>Projet d'adoption de la modification à la fiche descriptive du cours *PSY9363 Méthodes et activités de recherche en psychologie* du type de cours « Régulier » au type de cours « Recherche »</u>

Il est proposé de modifier la fiche descriptive du cours PSY9363 *Méthodes et activités de recherche en psychologie* du type de cours « Régulier » au type de cours « Recherche ».

Ce cours prévoit des activités de recherche chapeautées par un professeur responsable. Or, ces activités de recherche sont réalisées en fait sous la supervision des directeurs de recherche de chaque étudiant. Ainsi, la modification au type de cours « Régulier » vers un type de cours « Recherche » permettra de reconnaître les tâches respectives de chacun, soit du directeur de recherche et du professeur responsable du cours.

Les membres conviennent en séance de demander aux promoteurs du dossier d'effectuer la modification suivante, soit de remplacer les verbes par des substantifs dans le contenu du cours.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2635 concernant le projet d'adoption de la modification à la fiche descriptive du cours *PSY9363 Méthodes et activités de recherche en psychologie* du type de cours « Régulier » au type de cours « Recherche »; laquelle est jointe en appendice.

12.- <u>Modification au programme de certificat en travail social (4155)</u>

Afin de faciliter le cheminement des étudiants qui sont admis au programme de baccalauréat en travail social après avoir réussi le certificat en travail social, le conseil de module de travail social propose de modifier le plan de formation du programme de certificat en travail social (4155). La modification consiste à ajouter à la liste des cours obligatoires du certificat le cours *TSO2443 Théories et pratiques de l'intervention auprès des personnes en travail social,* lequel est déjà obligatoire dans le programme du baccalauréat en travail social, et de rendre optionnel le cours *SOC1253 Nouvelles réalités familiales*.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2636 concernant le projet de modification au programme de certificat en travail social (4155); laquelle est jointe en appendice.

13.- <u>Projet de modification au programme de baccalauréat en travail social (7798)</u>

À l'heure actuelle, le programme de baccalauréat en travail social (7798) comprend deux stages obligatoires, dont *TSO5009 Stage 2 – Consolidation de la pratique du travail social* qui compte neuf (9) crédits. Dans le but de permettre aux étudiants qui souhaitent suivre un stage à l'international à temps complet, l'activité doit comporter douze (12) crédits. Cette exigence découle de conventions de stage avec les partenaires à l'international et elle s'applique aux étudiants entrants et sortants.

Dans cette optique, il est proposé de créer un nouveau profil « stage international » à l'intérieur du programme de baccalauréat en travail social. Par conséquent, il est nécessaire de créer le cours *TSOXXXX Consolidation de la pratique du travail social à l'international* de douze (12) crédits. Cet ajout a pour impact de diminuer le nombre de crédits optionnels du nouveau profil international en les faisant passer de neuf (9) à six (6) crédits.

Les membres conviennent en séance qu'une modification devra être apportée à la résolution du conseil de module du travail social jointe au dossier afin d'identifier plus clairement que le trimestre 6 comporte un stage <u>et</u> un cours optionnel ou d'enrichissement. Madame Christiane Guay portera cette demande de modification à l'attention du Module.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2637 concernant le projet de modification au programme de baccalauréat en travail social (7798); laquelle est jointe en appendice.

14.- <u>Modification au projet de programme de baccalauréat en écologie et environnement</u>

Suite au dépôt du projet de baccalauréat en écologie et environnement en novembre 2015 à la commission des études de l'UQO et, par la suite, à la Commission

d'évaluation des projets de programmes (CEP) du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) en décembre 2015, l'UQO a reçu, en février 2017, un avis favorable à son projet de programme. Cet avis est assorti de trois (3) conditions et de quatre (4) propositions.

Le présent projet de modification au programme de baccalauréat en écologie et environnement répond aux conditions posées par la CEP en vue de l'ouverture prochaine du programme. Les modifications apportées au projet consistent en des modifications mineures portant sur le plan de formation, les objectifs spécifiques du programme et les descriptifs de certains cours. Les modifications proposées tiennent comptent à la fois des conditions et des propositions émises par la CEP.

Les membres demandent que la modification suivante soit apportée dans les objectifs des cours, soit de remplacer le mot « familiariser » par le mot « initier ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2638 concernant la modification au projet de programme de baccalauréat en écologie et environnement; laquelle est jointe en appendice.

15.- <u>Projet de modification au programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration développement international (7631)</u>

Suite à la modification du baccalauréat en administration, les cours *MNG1303 Processus de gestion*, *MNG 1323 Habiletés de gestion et MNG1333 Gestion des équipes* ont été remplacés par les cours *MNG1573 Management* et *MNG 1593 Comportement organisationnel*.

Or, comme le plan de formation du baccalauréat en sciences sociales, concentration développement international (7631), comporte lesdits cours dans la liste de cours optionnels, des modifications doivent être effectuées par souci de concordance.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2639 concernant le projet de modification au programme de baccalauréat en sciences sociales, concentration développement international (7631); laquelle est jointe en appendice.

16.- <u>Projet de modification aux programmes de premier cycle en sociologie (6143, 8917, 4917)</u>

Le Module des sciences sociales recommande l'ajout du cours *SOC2473 Sociologie de l'environnement* à la liste des cours optionnels de la majeure en sociologie (6143), la mineure en sociologie (8917) et au certificat en sociologie (4917). Ce cours est obligatoire au baccalauréat en sciences sociales, concentration sociologie et est hautement pertinent pour tous les autres programmes en sociologie.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2640 concernant le projet de modification aux programmes de premier cycle en sociologie (6143, 8917, 4917); laquelle est jointe en appendice.

17.- <u>Projet de modification des objectifs des programmes de premier cycle en sociologie (4917, 6140, 8917 et 7646)</u>

Le présent projet concerne la modification des objectifs des programmes suivants : certificat en sociologie (4917), majeure en sociologie (6140), mineure en sociologie (8917) et baccalauréat en sciences sociales concentration sociologie (7646). La modification proposée vise à mieux démontrer que les objets d'étude de la sociologie sont multiples et qu'ils évoluent avec la société.

Le conseil de module des sciences sociales a adopté, lors de sa 37e réunion, une résolution visant à modifier les objectifs des programmes en sociologie.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2641 concernant le projet de modification des objectifs des programmes de premier cycle en sociologie (4917, 6140, 8917 et 7646); laquelle est jointe en appendice.

18.- <u>Habilitation d'un professeur de l'UQO à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec</u>

En vertu du protocole d'entente interconstituante relatif au Doctorat en éducation qui précise que toute recommandation relative à l'habilitation doit être transmise par le sous-comité d'admission et d'évaluation au décanat des études avancées de l'établissement d'appartenance du professeur concerné pour recommandation à l'UQAM, la direction institutionnelle de l'UQO doit entériner la recommandation relative à l'habilitation approuvée lors de la 264e réunion du sous-comité d'admission et d'évaluation, tenue le 18 janvier 2017.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2642 concernant l'habilitation d'un professeur de l'UQO à la codirection de recherche au programme de doctorat en éducation de l'UQAM offert en association avec des constituantes du réseau de l'Université du Québec; laquelle est jointe en appendice.

19.- <u>Projet de modification de l'article 6.7 b) du *Régime des études de premier cycle*</u>

La sous-commission des études a donné, le 21 février 2017, un avis favorable au projet de modification de l'article 6.7 b) du *Régime des études de premier cycle* portant sur la reconnaissance des acquis.

Le *Régime des études* reconnaît que l'étudiant ou l'étudiante peut être soustrait de l'obligation de suivre des cours conduisant à une formation ou à des connaissances qu'il possède déjà. La reconnaissance de ces acquis peut donner lieu aux quatre (4) actions suivantes : l'exemption de cours, la substitution de cours, le transfert de cours et l'intégration.

Le *Règlement général 2* de l'Université du Québec autorise d'exclure les cours reconnus par transfert dans le calcul du nombre de cours reconnus par reconnaissance des acquis. Le transfert consiste à porter au relevé de notes de l'étudiant le résultat et les crédits d'un cours déjà réussi provenant d'un autre programme terminé de même cycle de l'établissement. Les cours visés doivent être prévus au plan de formation du programme d'accueil et porter le même titre et même sigle que celui suivi précédemment

Aussi, rappelons qu'en 2005, le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport énonçait le principe voulant « *qu'une personne n'ait pas à réapprendre ce qu'elle sait déjà ni à refaire, dans un contexte scolaire formel, des apprentissages qu'elle a déjà réalisés dans d'autres lieux, selon d'autres modalités* ».

Cette modification constitue un moyen de favoriser le parcours académique des étudiants, de contribuer à la poursuite des études et de faciliter l'accès au diplôme. Cela contribue à l'enrichissement de l'expérience étudiante.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche souligne que le présent projet de modification de l'article 6.7 b) du *Régime des études de premier cycle* est conforme au projet de l'UQ sur la reconnaissance des acquis en cours actuellement. La responsable du projet a donné son aval à la présente modification.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2643 concernant le projet de modification de l'article 6.7 b) du *Régime des études de premier cycle*; laquelle est jointe en appendice.

20.- <u>Reconnaissance du Centre sur l'adaptation aux changements globaux des forêts en milieux tempérés urbains, ruraux et forestiers (Centre ACG)</u>

Un appel de proposition a été lancé, le 8 novembre 2016, auprès de l'ensemble des professeurs de l'UQO quant à l'ouverture de l'édition 2017 du concours du Fonds institutionnel de recherche et de création (FIRC) | Volet « Création de centres de recherche » et « Soutien aux équipes de recherche » pour choisir un seul centre de recherche.

Cet appel s'inscrivait en conformité avec le budget annuel du FIRC, tel que présenté au Comité de la recherche et de la création (COREC) lors de sa réunion du 17 mai 2016. Le COREC a formé, lors de sa réunion du 9 juin 2016, un comité d'experts externes indépendants, chargé d'évaluer les propositions et les dossiers de candidature reçus.

À l'échéance de l'appel de propositions, les membres du comité ont évalué les propositions reçues en fonction des critères énoncés sur les pages Web de la recherche de l'UQO, à savoir la compétence des membres de l'équipe, la cohérence et les mécanismes de coordination de l'équipe, la formation à la recherche et les effets structurants de la subvention. Ces derniers ont par la suite produit une synthèse écrite de leur évaluation avant de tenir une réunion de concertation visant à établir le classement des propositions. Cette réunion s'est tenue le 23 février 2017 et a permis d'atteindre un consensus et une recommandation commune.

Le comité d'experts a par la suite transmis sa recommandation au comité de la recherche et de la création, le 8 mars 2017. Le comité d'experts recommande donc, suite à ce processus, d'accorder une reconnaissance institutionnelle au « Centre sur l'adaptation aux changements globaux des forêts en milieux tempérés urbains, ruraux et forestiers (Centre ACG) », parrainé par monsieur Christian Messier, professeur au Département des sciences naturelles.

Cette reconnaissance institutionnelle offre les conditions de financement suivantes et annoncées à l'ouverture du concours pour le FIRC | Volet « Création de centres ». Une subvention qui représente 20 % des frais indirects de recherche reçus par l'UQO, générés par les projets des membres réguliers et associés au centre, tel que calculé par le Décanat de la recherche, pour l'année qui précède le concours, jusqu'à un montant maximum de 50 000 $ par année, pour une durée de 5 ans. L'UQO offre également au directeur du centre un dégagement d'enseignement (3 crédits) par année.

Il a été annoncé que les conditions de financement accordées au nouveau centre seront revues annuellement, selon l'ampleur et la répartition de l'enveloppe budgétaire globale du FIRC.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 339-CE-2644 concernant la reconnaissance du « Centre sur l'adaptation aux changements globaux des forêts en milieux tempérés urbains, ruraux et forestiers (Centre ACG) »; laquelle est jointe en appendice.

21.- <u>Période d'information et questions</u>

Un membre suggère que l'élection des directeurs de module et des responsables de programme puisse se faire par voie électronique dans tous les cas et propose que le *Règlement concernant la nomination des directeurs de département, des directeurs de module et des responsables de programmes de cycles supérieurs* soit modernisé à cet effet. La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche verra comment il est possible de procéder.

La vice-rectrice à l'enseignement et à la recherche produit un compte rendu sur la refonte du *Régime des études de cycles supérieurs*. Elle indique qu'il s'agit d'un long processus puisque les 350 commentaires reçus sont revus un à un et analysés en fonction de leurs impacts. Le projet devrait être complété prochainement et présenté à la commission des études.

22.- <u>Prochaine réunion</u>

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 11 mai 2017. Des membres soulignent que le congrès annuel de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS) se tient à Montréal au cours de cette même semaine, soit du 8 au 12 mai.

23.- <u>Clôture de la séance</u>

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 10 h 50.

Original signé par :

_____

La présidente, Sylvie B. De Grosbois
Le secrétaire, André J. Roy